



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 20 SEPTEMBRE 2022

**Membres présents** : Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Joël LE SAGE.

**Membre excusé** : Christophe GUYOT ; Ludovic ROBIN

-----

### **DOSSIERS A INSTRUIRE :**

#### **CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :**

**(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)**

1 – Dossier DARCOURT Philippe (2210630958), démission du club de LE HINGLE TREVRON FC (D2) et demande de rattachement au club de TRELIVAN AS (R2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur DARCOURT au club de TRELIVAN AS à compter 01/07/2022.

Couverture du club de TRELIVAN AS. à compter du 01/07/2026.

Le club de LE HINGLE TREVRON FC couvert par cet arbitre pour la saison 2022/2023 et 2023 /2024 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

2 – Dossier WULLAERT Baptiste, (2544555985) : Démission du club de PLOUNEVEZ LANRIVAIN US (D1) et demande de rattachement au club de HILLION SAINT RENE AV S (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur WULLAERT au club de HILLION SAINT RENE AV S à compter 01/07/2022.

Couverture du club HILLION SAINT RENE AV S à compter du 01/07/2026.

Le club de PLOUNEVEZ LANRIVAIN US non couvert par cet arbitre pour la saison 2022/2023 car non formé au club.

3 – Dossier BERTHELOT Yves, (2229624333) : Démission du club de PRAT US (D3) et demande de rattachement au club de PONTRIEUX ENT DU TRIEUX (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur BERTHELOT au club de PONTRIEUX ENT DU TRIEUX à compter 01/07/2022.

Couverture du club de PONTRIEUX ENT DU TRIEUX à compter du 01/07/2024 (démission avant le 01/07/2022).

Le club de PRAT US couvert par cet arbitre pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024 car formé au club et 2024/2025 car cet arbitre a été licencié au club de l'US PRAT pendant 5 ans sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

4 – Dossier ROUSSEL Joachim (2546056260), démission du club de LA FERRIERE AS (D3) et demande de rattachement au club de LOUDEAC SAINT BUGAN (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur ROUSSEL au club de LOUDEAC SAINT BUGAN à compter 01/07/2022.

Couverture du club de LOUDEAC SAINT BUGAN. à compter du 01/07/2026.

Le club de LA FERRIERE AS non couvert par cet arbitre pour la saison 2022/2023 car non formé au club.

5 – Dossier LE BRICON Yann, (2237733389) : Démission du club de CREHEN PLUDUNO VAL ARG (R3) et demande de rattachement au club de ERQUY US (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur LE BRICON au club de ERQUY US à compter 01/07/2022.

Couverture du club de ERQUY US à compter du 01/07/2024 (démission avant le 01/07/2022).

Le club de CREHEN PLUDUNO VAL ARG couvert par cet arbitre pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

6 – Dossier GADEL Frédéric (2546581399), démission du club de PLUDUAL AS (D3) et demande de rattachement au club de GOUDELIN US (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur GADEL au club de GOUDELIN US à compter 01/07/2022.

Couverture du club de GOUDELIN US. à compter du 01/07/2026.

Le club de PLUDUAL AS non couvert par cet arbitre pour la saison 2022/2023 car non formé au club.

7 – Dossier DELAUNAY Laurent (2257713259), arbitre indépendant demandant son rattachement au club de MERDRIGNAC CS (R3) :

- La Commission propose :

Rattachement de Monsieur DELAUNAY au club de MERDRIGNAC CS à compter 01/07/2022.

Couverture du club de MERDRIGNAC CS à compter du 01/07/2022.

8 – Dossier MEHEUST Julien (2291152381), arbitre licencié au club de SAINT DONAN US qui s'est mis en sommeil demandant son rattachement au club de PERROS LOUANNEC US (R3) :

- La Commission propose :

Rattachement de Monsieur MEHEUST au club de PERROS LOUANNEC US à compter 01/07/2022.

La Commission ne peut accorder la couverture du club de PERROS LOUANNEC US du fait que Monsieur MEHEUST est domicilié à SAINT DONAN distant du siège du club de 67 kilomètres.

9 – Dossier PINSON Stéphane (2229638770), démission du club de SAINT BRIEUC ST (N) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Le club de SAINT BRIEUC ST non couvert par cet arbitre pour la saison 2022/2023 car non formé au club.

10 – Dossier THELLIER Sébastien (1699601288), démission du club de SAINT JULIEN ASL (D1) et demande de rattachement au club de GUIPRY MESSAC (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur THELLIER au club de GUIPRY MESSAC FC à compter 01/07/2022.

Couverture du club de Monsieur THELLIER. à compter du 01/07/2022.

Le club de SAINT JULIEN ASL non couvert par cet arbitre pour la saison 2022/2023 car non formé au club.

## **CLUBS DE DISTRICT :**

1 – Dossier LE MEUR Cédric (2219618348) : Démission du club de CALLAC US (D1) et demande de rattachement au club de GURUNHUEL ENT DU GUER (D2) :

- La Commission décide :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur LE MEUR au club de GURUNHUEL ENT DU GUER à compter 01/07/2022.

Couverture du club de GURUNHUEL ENT DU GUER à compter du 01/07/2026.

Le club de CALLAC US non couvert par cet arbitre pour la saison 2022 /2023 car non formé au club.

2 – Dossier MONTEIRO José (1529533325) : Démission du club de MAEL CARHAIX US (D2) et demande de rattachement au club de TREBRIVAN ES (D3) :

- La Commission décide :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur MONTEIRO au club de TREBRIVAN ES à compter 01/07/2022.

Couverture du club de TREBRIVAN ES à compter du 01/07/2026.

Le club de MAEL CARHAIX US non couvert par cet arbitre pour la saison 2022 /2023 car non formé au club.

Le Secrétaire de la Commission,

Le Président de la Commission,

Alain BERNARD

Alain OLLIVIER HENRY